

Conseil Municipal du 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Laurent Desbrini - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - André Pellicier (pouvoir à Georges Bouty) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 juillet 2024

Date de publication : 05 août 2024

Délibération n°2024-077 – Appel d'offre ouvert pour les navettes pour la station de Montalbert périodes hiver/été : autorisation de signature du marché

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Madame le Maire rappelle que le dernier marché relatif à la mise en place d'une navette station pour les saisons hiver et été va s'achever après la saison d'été 2024 et qu'il faut le relancer.

Elle précise que le projet est inscrit dans une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 150 000,00 Euros H.T. par an.

Elle indique que ce marché serait conclu pour une période de 4 ans et comprendrait 3 périodes d'hiver et 1 période d'été chaque année

Elle informe de la nécessité de procéder à une mise en concurrence afin de lancer ce marché de service d'un montant supérieur à 221 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la consultation et au marché à intervenir à l'issue de cette consultation.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing